

REACT EU :

La Commission européenne débloque une première tranche de 148 M€ dans le cadre de la lutte contre la crise sanitaire et ses conséquences économiques

*L'Union européenne a validé, fin 2020, un vaste plan de relance destiné à soutenir les États membres face à la crise économique et sociale qu'ils traversent actuellement et qui est due à la pandémie de coronavirus. Des ressources financières spécifiques, pour partie gérées directement par les Régions françaises, seront ainsi **débloquées entre 2021 et 2022 afin de favoriser une relance économique résiliente, durable et numérique sur l'ensemble des territoires de l'Union européenne. La Commission européenne vient de valider jeudi 27 mai l'attribution des aides aux régions.***

*Dans ce cadre, la Région Grand Est va bénéficier d'une dotation totale de 188 M€ (148 € pour l'année 2021 et 40 M€ pour 2022) **qu'elle a décidé de mobiliser notamment via un appel à propositions REACT EU FEDER.***

Un appel à projet pour quels effets escomptés ?

Conformément aux objectifs fixés par l'Union européenne, le dispositif doit contribuer à :

- **la résilience du système de santé régional** par l'acquisition d'équipements adaptés, l'aménagement des établissements et le développement des structures de formation permettant de disposer d'un plus grand nombre de soignants,
- **la relance de l'économie régionale en soutenant les entreprises les plus touchées par la crise**, celles permettant de maintenir ou de créer des emplois et celles en lien avec les domaines de la santé ou de la transition énergétique et/ou environnementale,
- **la rénovation thermiquement les bâtiments publics et les logements sociaux** afin de contribuer aux objectifs de transition énergétique et/ou environnementale et de relance économique du secteur du BTP. Le but est d'atteindre un niveau BBC directement ou par étapes.
- **la diffusion plus large des usages numériques** dans une société réorganisée (confinement, télétravail...).

Quels sont les projets éligibles ?

> dans le domaine de la santé et l'accompagnement des publics impactés par la crise

Seront notamment retenus les équipements et aménagements sanitaires (matériels des établissements de santé, unités mobiles permettant de déployer une offre de soin au plus près des territoires, augmentation de la capacité d'accueil des malades...); les projets de recherche directement liés à la COVID-19 et les actions permettant une meilleure anticipation, détection et suivi des foyers/clusters....

> dans le domaine du développement économique et de l'innovation

Les actions permettant de soutenir l'emploi régional et/ou les secteurs les plus touchés par la crise liée à la COVID-19 seront encouragés, ainsi que le développement de projets (collaboratifs ou individuels)

d'innovation présentant un impact à terme en matière de créations d'emplois et liés à la transition énergétique et/ou environnementale.

> dans le domaine de la transition énergétique

Afin d'accélérer la dynamique de transition énergétique par le biais de la rénovation thermique et de réduire les émissions de gaz à effet de serre tout en relançant l'économie, REACT-EU accompagnera les projets de rénovation, de restauration ou de réhabilitation thermique de bâtiments publics et de logement sociaux.

> dans le domaine du numérique

La crise COVID-19 a montré toute l'importance du développement numérique ainsi que ses limites (accessibilité, qualité des outils...). Ce quatrième volet s'attachera à aider les projets portés à l'échelon intercommunal, départemental ou régional afin de permettre le développement numérique de l'action publique. Pourront également être financés le développement et l'évolution d'outils numériques dans le domaine de la culture et du tourisme.

Dérogeant exceptionnellement au principe de cofinancement, cette enveloppe peut financer des projets à 100 % sur fonds européens. Elles seront allouées conformément au principe de délégation, via les Régions.

Les ressources supplémentaires de React-EU proviennent de l'instrument de l'UE pour la relance, Next Generation EU, doté de 750 milliards d'euros. Outre l'initiative de soutien à la reprise en faveur de la cohésion et des territoires de l'Europe (React-EU), Next Generation EU a pour but de financer une « facilité pour la reprise et la résilience ». La France bénéficie de près de 4 milliards d'euros au titre du volet REACT EU pour faire face aux conséquences économiques et sociales de la pandémie. Objectif : réparer les dommages liés à la crise, tout en préparant une « relance verte, numérique et résiliente de l'économie européenne.

En savoir plus

> BE Europe en Grand Est - Délégation des Fonds européens

<https://europe-en-lorraine.eu/react-eu/>

<https://europe-en-lorraine.eu/euchampagne/react-eu/>

<https://europe-en-alsace.eu/actualites/react-eu/>

> Site web de la Commission européenne :

https://ec.europa.eu/france/news/20210527/aide_coronavirus_region_grand_est_fr

Le calendrier

- Juin 2021 : ouverture de la période de dépôt des dossiers sur le portail dématérialisé E-Synergie,
- 31 décembre 2021 : fin des dépôts dans le cadre de l'appel à propositions 2021 (un nouvel appel à propositions sera ouvert pour l'année 2022),
- 31 décembre 2023 : date-limite pour l'acquittement de la dernière facture liée au projet soutenu et la réalisation de celui-ci.

Contacts presse

Région Grand Est / Isabelle Diller presse@grandest.fr 06 19 49 28 89

Valérie Palanchon / agence Sous le signe du Capricorne valeriepalanchon@sldc.fr 06 61 45 07 69

Be Europe en Grand Est

Les fonds européens sont les outils financiers mis en place par l'Union européenne, au service de sa politique de cohésion économique, sociale et territoriale. L'intervention des fonds sur le territoire se fait dans le cadre des programmes pluriannuels élaborés les régions, qualifiées d'Autorité de gestion.

1,4 milliard en Grand Est pour la période 2014-2020

Pour la période 2014-2020, plus de 1,4 milliard de fonds européens ont été dédiés aux projets mis en œuvre sur le territoire du Grand Est :

- Fonds Européen de Développement Régional (FEDER) : 606 M€ pour les projets de développement régional ;
- Fonds Social Européen (FSE) : 174 M€ en faveur de l'emploi et de l'inclusion, dont 32 M€ pour l'Initiative pour l'Emploi des Jeunes (IEJ) ;
- Fonds Européen Agricole pour le Développement Rural (FEADER) : 656 M€ pour les projets agricoles et de développement rural.

Nombre de projets soutenus entre 2014 -2020 :

FEDER FSE : → 3 000 projets
→ 300 projets FSE (10 %)
→ 2700 projets FEDER (90 %)

FEDER : 4 553 entreprises
1 983 chercheurs

9 721 ménages (rénovation énergétique de leur logement)

FSE : 42 745 demandeurs d'emplois soutenus dans le cadre de formation qualifiantes

FEADER : 72 500 dossiers agricoles et ruraux

La nouvelle période de programmation 2021-2027 se prépare avec l'appui du plan de relance européen

Tous les 7 ans, les priorités des politiques européennes et leurs budgets sont réexaminés. De nouveaux programmes sont négociés avec la Commission européenne pour la période 2021-2027. L'objectif global vise à favoriser une relance économique résiliente, durable et numérique sur l'ensemble du territoire européen.

Au titre de la **politique de cohésion**, le Grand Est bénéficiera d'une enveloppe de près de 900 M€ pour cette période (629M€ de FEDER, 155 M€ de FSE+ (et 112 M€ au titre du Fonds de Transition Juste). Ce programme permettra notamment de soutenir des projets de recherche-innovation, d'usages numériques, de développement économique, de transition énergétique et environnementale, de santé, de culture, de tourisme, de formation, d'économie sociale et solidaire, d'orientation, liées à la jeunesse, de soutien aux territoires urbains et au Massif des Vosges mais également d'accompagnement des territoires les plus dépendants aux énergies fossiles dans leur reconversion.

Ce programme 2021-2027, dont la préparation avec le partenariat régional a été initiée dès 2019, devrait être accessible d'ici la fin de l'année 2021.

A noter

> En application du Code de l'environnement, le projet de Programme FEDER-FTJ-FSE+ Grand Est et Massif des Vosges 2021-2027 ainsi que le rapport environnemental s'y rapportant est soumis à la [consultation du public du 17 mai au 14 juin 2021](#), soit durant un mois.

Au titre de la **politique de développement rural**, dans l'attente de l'entrée en vigueur de la nouvelle PAC le 1^{er} janvier 2023, les Programmes de développement rural 2014-2020 ont été prolongés de 2 années et bénéficient à ce titre d'une enveloppe financière complémentaire pour partie issue du Plan de relance européen. L'enveloppe FEADER 2014-2020 du Grand Est passe ainsi de **656 M€ à plus d'un milliard d'euros**.

A noter

> Lancement de l'appel à projet « Soutien au service de base en milieu rural » [Plan de relance FEADER](#) / ouverture de la période de dépôt de dossier le 19 mai 2021.